

Les professions agricoles et le développement rural des PED

Le développement rural est de longue date une des principales composantes des programmes d'Aide Publique au développement. Les territoires ruraux représentent en effet un enjeu stratégique politique et économique majeur pour les Pays en Développement dont, en dépit d'un phénomène ininterrompu de croissance urbaine, ils portent encore une part largement majoritaire de la population.

Ayant pour activité principale l'Agriculture, ces territoires ont naturellement vocation en premier lieu à nourrir leur pays dans un contexte de déficit généralement chronique en ressources alimentaires et, en second lieu, à fournir des produits d'exportation nécessaires à l'équilibre commercial.

Ainsi, aux côtés des infrastructures rurales (de communication principalement) le développement de l'Agriculture a représenté l'un des objectifs majeurs des programmes de développement rural mis en œuvre par les gouvernements et soutenus par l'aide publique au Développement.

Force est de constater que les résultats obtenus sont globalement décevants eu égard aux besoins et aux sommes investies.

Depuis une vingtaine d'années, la profession agricole française a été amenée à s'engager davantage dans les actions de coopération internationale pour le développement agricole.

Ce mouvement procède en premier lieu de la profession elle-même, animée par deux convictions complémentaires : d'une part les agriculteurs français ne peuvent qu'être sensibles aux problèmes d'équilibre alimentaire d'un pays, ayant eux mêmes été en charge de rétablir après la deuxième guerre mondiale, l'autosuffisance alimentaire de la France puis de l'Europe ; d'autre part la réflexion prospective les a convaincus qu'à terme les échanges économiques mondiaux, notamment agricoles et agroalimentaires devaient nécessairement reposer sur un meilleur équilibre des situations économiques d'un maximum de pays, particulièrement des Pays en Développement. Ces considérations ont conduit certaines organisations professionnelles agricoles à mobiliser des moyens humains et financiers pour contribuer, à leur échelle, à l'amélioration de l'économie agricole de certains pays en développement. Ainsi l'Association Fert met en œuvre depuis 1984 des actions soutenues par le Groupe Céréaliers de France.

En second lieu, cet engagement de la profession agricole s'est trouvé apporter une forme de réponse à la recherche de solutions nouvelles par les pouvoirs publics français conscients de l'insuffisance des approches antérieures et de la richesse potentielle de l'expérience de développement vécue par notre agriculture dans la deuxième moitié du dernier siècle.

En effet, s'est progressivement révélée une des faiblesses majeures des opérations de développement agricole et rural conduites jusqu'alors, à savoir qu'elles procédaient d'une approche essentiellement technique alors que de toute évidence l'activité agricole, qu'elle soit domestique (auto consommation) ou liée au marché, est d'abord le fait d'entrepreneurs qui assument un risque en combinant des facteurs de production en vue d'un revenu. Cette prise de risque que personne n'assume à leur place, impose de respecter l'agriculteur comme le sujet de sa propre action et ne pas le traiter en objet de programmes ou projets de développement prétendant lui dicter ce qu'il aurait à faire sans en assumer pour autant les conséquences. On trouve là une des origines de la fameuse "irreceptivité" des paysans qui n'exprime que le fait qu'ils sont les seuls à pouvoir prendre une décision en connaissance réelle de l'ensemble de leur système de contraintes et d'atouts.

L'apport de la profession agricole française réside d'abord et avant tout dans la démonstration de la capacité des agriculteurs à participer de manière active à la création d'un environnement technique, organisationnel, financier et commercial leur permettant d'exercer leur métier en pleine responsabilité avec la meilleure efficacité technique et économique.

Or, le caractère systémique de l'activité agricole exige que ces conditions d'environnement soient réunies simultanément sous peine de voir ruinée l'utilité de celles qui le sont sans que les autres le soient.

A quoi sert en effet un crédit de campagne ou un conseil de fertilisation si les engrais ne sont pas disponibles ou le deviennent trop tard par rapport au cycle de culture ?

Force est de constater que ces conditions d'environnement sont très rarement réunies de manière satisfaisante et qu'il s'agit là, avec l'insécurité foncière, du principal frein à l'essor de l'agriculture des Pays en Développement.

Les états ayant montré leur incapacité à créer par les moyens de l'administration cet environnement favorable, il ne semble pas que l'on puisse pour autant compter, de manière exclusive, sur les opérateurs privés pour fournir aux paysans l'ensemble des services dont ils ont besoin dans des conditions de qualité et de coût acceptables. La logique d'entreprise conduirait nécessairement à privilégier les services offrant à l'opérateur le meilleur profit et à négliger ceux dont la mise en œuvre est plus aléatoire et moins rémunératrice.

Cette situation, qui prévaut encore aujourd'hui dans les Pays en Développement, n'est pas nouvelle, elle a été vécue par les agriculteurs de nombreux pays qui ont néanmoins réussi à développer leur agriculture ; ces derniers ont montré par le passé, qu'en s'engageant eux-mêmes dans la prise en charge de fonctions qui leur sont nécessaires ou en étant présents dans les lieux de décisions stratégiques les concernant, ils étaient capables de peser sur une évolution favorable de leur environnement.

Cet objectif passe nécessairement par la création d'organisations de producteurs fondées sur les principes du mutualisme et du coopérativisme ; une des conditions d'efficacité de ces organisations est qu'elles répondent à un objectif bien identifié de service aux paysans : collecte et mise en marché des produits, approvisionnement en intrants, achat et utilisation de matériel, crédit, formation, élaboration de références, conseil technique, etc....

Cette condition, associée à la diversité des fonctions à satisfaire, postule, nonobstant les principes de base évoqués plus haut, la diversité des organisations sur les plans juridiques, financiers, organisation et fonctionnement, périmètre d'action, etc....

La construction de telles organisations doit avoir pour finalité la capacité à apporter de manière durable des services de qualité adaptés aux besoins de leurs membres. Cet objectif conduit à rechercher pour ces organisations aussi rapidement que possible la viabilité économique et la capacité de gestion autonome par leurs membres. Ces deux critères doivent sous-tendre en permanence les efforts qui sont consentis pour donner naissance et faire grandir de telles organisations.

Les enseignements de nombreuses actions de coopération orientées vers l'accompagnement de mouvements d'organisations des paysans, montrent à la fois la grande capacité des paysans à se mobiliser pour assumer leurs responsabilités dès lors qu'ils disposent d'un espace pour

s'exprimer et agir, mais aussi le long cheminement nécessaire à l'évolution des esprits et à l'atteinte d'un niveau de viabilité satisfaisant. Celui-ci sera d'autant mieux et vite atteint que l'organisation saura ne pas tomber dans le piège de l'incantation stérile limitée à l'idéologie, pour se concentrer de manière professionnelle à la fourniture de services concrets et efficaces à ses membres.

Cet écueil potentiel est d'autant plus difficile à éviter que l'engagement personnel des hommes au service du bien commun repose nécessairement sur une dynamique créée par un mouvement de pensée qui préexiste rarement dans les milieux ruraux concernés, à l'image de ceux dont ont pu bénéficier les agriculteurs français, tel le mouvement des Jeunesses Agricoles Catholiques (JAC).

De tels mouvements permettent de favoriser l'émergence à la fois de leaders et d'une large base militante conduisant à la constitution progressive d'une démocratie représentative solide assurant un contrôle social sur les résultats réels et concrets en termes économiques pour les membres des organisations ainsi créées. A défaut, le risque est grand que ce type de mouvement génère davantage de leaders, dont la représentativité diminue en proportion inverse de leur notoriété, que de bénéfices concrets au niveau des paysans disqualifiant de ce fait le mouvement lui-même.

L'engagement déjà ancien des professions agricoles françaises et européennes dans la coopération pour un développement agricole et rural fondé sur la mobilisation des agriculteurs des pays en développement permet aujourd'hui d'en apprécier à la fois les contributions positives mais aussi les conditions à remplir pour que celles-ci soient considérablement renforcées.

Au plan interne, il serait indispensable qu'une réflexion critique soit conduite à la fois sur les objectifs opérationnels, la méthodologie et l'ingénierie de l'action en vue d'une meilleure efficacité globale.

Au plan externe, il est nécessaire qu'une réflexion permette de mettre en évidence que l'apport de la profession agricole ne se limite pas, comme cela a pu être envisagé à un moment, à offrir des lieux de visite, des échanges, voire des opportunités de jumelages dont l'éclosion des dernières années est aussi florissante que peuvent être affligeants les résultats concrets constatés dans certains cas par les partenaires.

En effet, c'est à une révision significative de la conception de l'action de coopération que devrait conduire le fait de privilégier l'approche humaine à l'approche technique.

En particulier, une adaptation des procédures et des modalités de financement public serait indispensable pour garantir deux conditions déterminantes de ce type d'action à savoir la durée et la continuité de l'action.

Ces deux qualités ne caractérisent pas les dispositifs actuels dont la pratique séquentielle et discontinue qui découle des procédures est en contradiction avec les exigences de l'accompagnement des hommes dans la prise de responsabilité et la consolidation de leurs organisations.

L'Association Fert a essayé pour sa part d'apporter une contribution à cette évolution tant sur le plan de la mobilisation de l'expérience et de la compétence professionnelles que sur celui de la méthode d'action. Grâce à un engagement de 17 ans sans discontinuité auprès des paysans malgaches, des résultats très significatifs ont pu être obtenus puisque plus de 60.000 familles paysannes représentant environ 400.000 personnes ont accès à l'un ou l'autre des services apportés par les organisations agricoles et rurales mises sur pieds et gérées par les paysans. Si une certaine fragilité continue d'affecter certaines d'entre elles, d'autres offrent l'image rare d'organisations en plein développement et dont la pérennité a cessé d'être un vœu pour entrer dans une réalité à haute probabilité. On peut en effet citer le Réseau des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel, CECAM, agréé par les autorités bancaires, qui vient

d'enregistrer son cinquante millième sociétaire et qui représente un des principaux outils de financement de l'agriculture paysanne malgache. Fruit d'un travail patient d'accompagnement des paysans conduit par Fert, puis renforcé par la collaboration des Caisses Régionales de Crédit Agricole du Nord-Est de la France et de la Réunion qui ont mobilisé tant leur collaborateurs salariés que leurs élus agriculteurs, le Réseau CECAM a entrepris la phase finale de son institutionnalisation avec la création de sa Caisse Centrale qui permet d'envisager son autonomisation complète à l'issue du programme de soutien actuel en 2005. Pour atteindre ce résultat, Fert a mobilisé des contributions financières de nombreuses origines, chacune étant affectée de contraintes propres, au service du même "projet". Elle a par ailleurs, grâce à l'apport financier du Groupe Céréaliéristes de France, été en mesure d'assurer sur ses seules ressources, les périodes de discontinuité de financement inhérentes aux aléas procéduraux et institutionnels

Dans d'autres pays comme le Maroc, la Tunisie ou le Brésil, Fert a mobilisé de nombreuses organisations professionnelles, Chambres d'Agricultures, coopératives, interprofession, etc... pour aider les partenaires locaux à trouver les réponses aux problèmes techniques, organisationnels, économiques auxquels ils étaient confrontés. Ces actions conduites sur une durée suffisante ont permis selon les cas : l'amélioration de la productivité et de la rentabilité d'une coopérative (COSEM en Tunisie), l'amélioration des performances des services techniques d'une Chambre d'Agriculture (Chambre d'Agriculture du Centre en Tunisie), la mise sur pieds d'un dispositif organisationnel réglementaire pour le maintien d'une production fermière de fromage au lait cru (Minas Gerais au Brésil), ou encore la création de petites coopératives entre agriculteurs pour résoudre un problème commun (CUMA en Tunisie, Coopérative laitière au Maroc et en Tunisie) ; des perspectives et des tentatives de relations économiques entre partenaires ont parfois été un autre aboutissement de ces coopérations. L'analyse et l'exploitation de telles expériences devrait permettre d'ouvrir des perspectives nouvelles pour conforter la coopération entre organisations professionnelles françaises et européennes et leurs homologues des pays en développement puis en étendre le champ à des sujets de politique agricole et internationale d'intérêt commun.

En effet, la structure des économies agricoles européennes et des pays en développement fondée sur l'exploitation familiale individuelle fait que les intérêts fondamentaux des agriculteurs, où qu'ils se trouvent, sont souvent plus proches les uns des autres que ne le laissent apparaître les positions des gouvernements dans les négociations internationales. L'émergence et la consolidation d'organisations de producteurs responsables et représentatives d'une large base dans les pays en développement permettraient que s'établisse un réel dialogue professionnel débouchant sur une vision partagée des conditions politiques et commerciales d'émergence des économies agricoles des pays en développement.

Un tel dialogue permettrait notamment, à l'image de ce qui s'est produit lors des entrées successives de certains pays dans l'Union Européenne, une "mise à plat" des sujets de conflits, une identification des réels terrains de concurrence, le rejet simultané des amalgames, et la recherche de solutions acceptables ; celles-ci pouvant inclure, ainsi que certains exemples le montrent, l'établissement de relations économiques organisées au bénéfice réciproque des acteurs professionnels.

Michel MOLLARD
Directeur de Fert